



AVE
WBV
RETABAT

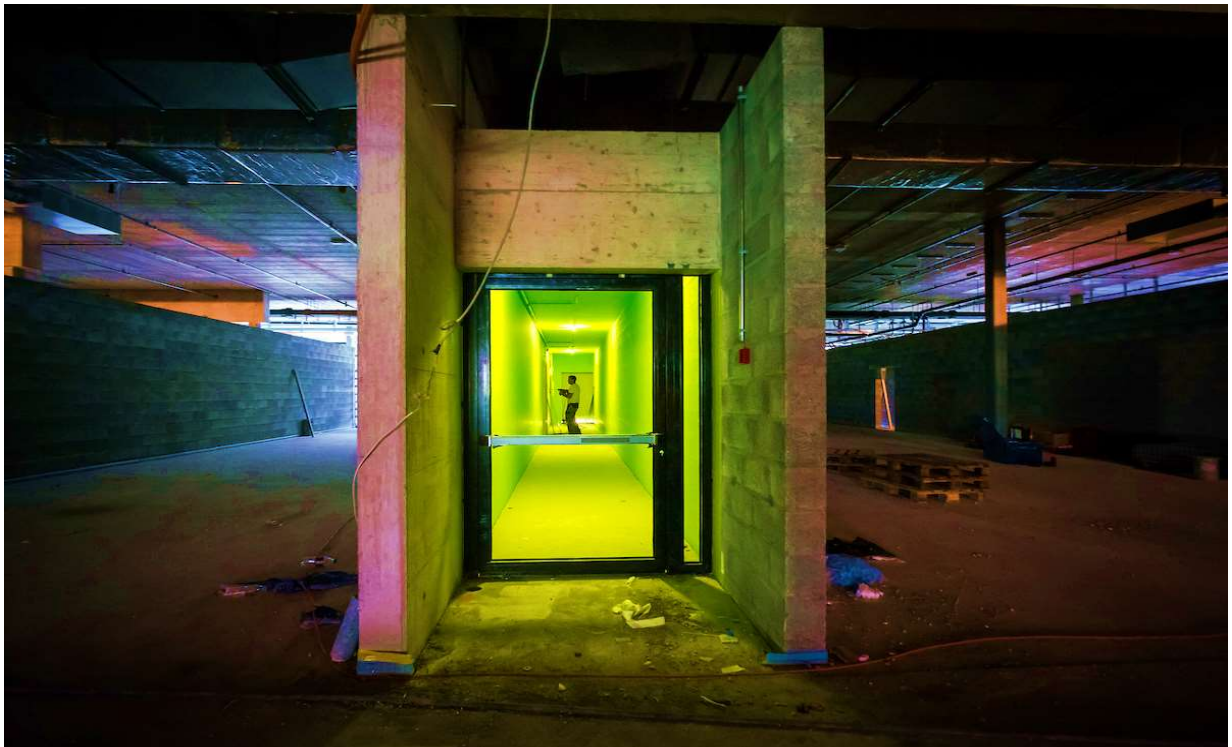
Rapport annuel 2023

Caisse de retraite anticipée du secteur
principal de la construction
Frühpensionskasse des Bauhauptgewerbes

Rue de l'Avenir 11
Case postale 62 - 1951 Sion

T +41 27 327 32 3 www.ave-wbv.ch
F +41 27 327 32 8 info@ave-wbv.ch

1 Bilan	
Comparaison année courante (2023) avec année précédente (2022)	4
2 Flux financiers	
Emplois et sources des fonds	5
3 Compte de résultat	
Comparaison année courante (2023) avec année précédente (2022)	6
4 Annexe aux comptes	
1 Base et organisation	7-9
2 Membres actifs et rentiers	10-12
3 Nature de l'application du but	13
4 Principe d'évaluation et de présentation des comptes	14
5 Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	15-16
6 Explications relatives aux placements et résultat net des placements	17-21
7 Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du compte de résultat	22-23
8 Demande de l'autorité de surveillance	24
9 Autres informations relatives à la situation financière	25
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	26



		31.12.2022		31.12.2023	
	note	CHF	%	CHF	%
Actifs		63'829'916	100.0	74'936'306	100.0
Trésorerie		4'976'829	7.8	6'446'700	8.6
Postfinance		730'163	1.1	1'165'217	1.6
Banque cantonale du Valais	7.1	4'246'665	6.7	5'281'482	7.0
Réalisables à court terme		11'720'133	18.4	10'636'822	14.2
Débiteurs membres	7.1	11'316'575	17.7	10'339'253	13.8
Débiteurs membres externes		275'380	0.4	111'690	0.1
Impôts anticipés à récupérer		128'178	0.2	185'879	0.2
Titres et placements	6.1	47'131'425	73.8	57'852'785	77.2
Obligations suisses en CHF		11'740'020	18.4	14'508'502	19.4
Obligations étrangères en devises		8'002'123	12.5	9'227'762	12.3
Actions suisses		7'403'982	11.6	9'503'215	12.7
Actions étrangères en devises		7'910'516	12.4	10'029'360	13.4
Fonds de placements immobilier		12'074'784	18.9	14'583'946	19.5
Compte de régularisation d'actif		1'529	0.0	0	0.0
Actifs de régularisation	7.1	1'529	0.0	0	0.0
Passifs		63'829'916	100.0	74'936'306	100.0
Exigibles		746'328	1.2	788'483	1.1
c/c AVE	7.1	47'527	0.1	18'646	0.0
Créanciers membres		698'801	1.1	769'837	1.0
Compte de régularisation de passif		279'515	0.4	311'466	0.4
Passifs de régularisation	7.1.	279'515	0.4	311'466	0.4
Capitaux de prévoyance		92'783'488	145.4	103'327'795	137.9
Capitaux de prévoyance des rentiers	4.3	92'783'488	145.4	103'327'795	137.9
Réserve de fluctuation de valeurs	6.7	0	0.0	0	0.0
Découvert	5.8	-29'979'415	-47.0	-29'491'438	-39.4

	2022	2023
	CHF	CHF
Résultat net découlant des flux financiers	-2'050'166	487'978
Amortissements	0	0
Cash-flow publié	-2'050'166	487'978
Investissements totalement amortis	0	0
Cash-flow réel	-2'050'166	487'978
Variation des débiteurs	-1'663'063	1'141'013
Variation de l'impôt anticipé à récupérer	-2'937	-57'701
Variation des titres et placements	-422'926	-10'721'360
Variation des actifs de régularisation	-1'529	1'529
Variation du c/c AVE	267	-28'881
Variation des créanciers membres	-180'794	71'036
Variation des passifs de régularisation	-126'838	31'951
Variation des capitaux de prévoyance	4'269'032	10'544'307
Variation des flux découlant du PP	-178'952	1'469'871
Investissements et désinvestissements	0	0
Variation des flux découlant des investissements	0	0
Variation des crédits	0	0
Variation des flux découlant du financement	0	0
Variation des liquidités	-178'952	1'469'871
A titre de justificatif	31.12.2022	31.12.2023
Solde Postfinance	730'163	1'165'217
Solde Banque cantonale du Valais	4'246'665	5'281'482
Solde liquidités	4'976'829	6'446'700
Variation des liquidités	-178'952	1'469'871



Copyright OLIVIER MAIRE

		2022		2023	
	note	CHF	%	CHF	%
Masse salariale		526'361'482	+2.4	534'306'156	+2.4
Cotisations, apports ordinaires et autres		47'825'485	100.0	48'254'034	100.0
Produits des cotisations	2.6	47'825'485	100.0	48'254'034	100.0
Cotisations des employeurs		34'154'349	71.4	34'493'453	71.5
Cotisations des salariés		13'130'392	27.4	13'277'096	27.4
Cotisations des membres externes		540'745	1.1	483'485	1.0
Prestations réglementaires		-37'783'250	-79.0	-40'104'372	-83.1
Prestations aux rentiers		-34'800'483	-72.8	-37'359'083	-77.4
Rentes de préretraite		-34'800'483	-72.8	-37'359'083	-77.4
Prestations à tiers		-2'982'767	-6.2	-2'745'289	-5.7
Bonifications LPP aux institutions de prévoyance		-2'982'767	-6.2	-2'745'289	-5.7
Résultat d'assurance avant constitution provisions		10'042'235	21.0	8'149'662	16.9
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques	7.2	-4'269'032	-8.9	-10'544'307	-21.9
Résultat d'assurance après constitution provisions		5'773'203	12.1	-2'394'645	-5.0
Produits des contributions de tiers		333'108	0.7	174'756	0.4
Contribution du Fonds paritaire du Valais		200'000	0.4	0	0.0
Intérêts de retard sur débiteurs et autres produits		133'108	0.3	174'756	0.4
Résultat net de l'activité des placements	6.10	-7'349'704	-15.4	3'048'261	6.3
Produits des titres placements		624'303	1.3	845'166	1.8
Ajustement des cours		-7'596'263	-15.9	2'632'692	5.5
Frais d'administration de la fortune		-377'744	-0.8	-429'597	-0.9
Charges d'administration	7.2	-806'773	-1.7	-340'394	-0.7
Frais de gestion de l'AVE		-573'460	-1.2	-581'337	-1.2
Frais du Conseil de Fondation		-6'791	0.0	-7'619	0.0
Frais de l'expert en prévoyance professionnelle		-5'493	0.0	-49'542	-0.1
Frais de recouvrement de créances		-4'489	0.0	59'273	0.1
Pertes sur débiteurs		-895	0.0	6'179	0.0
Variation de la provision pour pertes sur débiteurs		-175'417	-0.4	274'659	0.6
Contrôles des membres	2.7	-22'652	0.0	-21'791	0.0
Organe de révision		-11'093	0.0	-11'309	0.0
Cotisation à l'autorité de surveillance (AS-SO)		-4'250	0.0	-6'510	0.0
Autres charges diverses		-2'234	0.0	-2'396	0.0
Excédent des produits (+) / des charges (-)		-2'050'166	-4.3	487'978	1.0

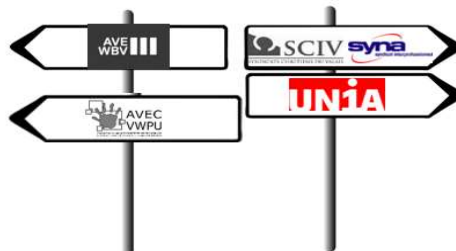
1 Base et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de Retraite Anticipée du secteur principal de la construction et du carrelage du canton du Valais (RETABAT) est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil suisse et des articles 331 et suivants du Code des Obligations. Elle est régie par ses statuts ainsi que par le règlement entré en vigueur au 1er juillet 2000 et inscrite sous cette raison sociale au Registre du Commerce selon publication FOSC du 29 décembre 2000.

L'institution RETABAT a été fondée sur la décision des partenaires sociaux des branches de la construction et du carrelage du canton du Valais, à savoir:

- ◆ Association valaisanne des entrepreneurs
- ◆ Association valaisanne des entreprises de carrelage
- ◆ Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais
- ◆ Syndicat du Bâtiment et du Bois



Dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordent la priorité à la retraite anticipée avant l'âge ordinaire de la retraite pour les travailleurs du secteur principal du bâtiment et pour les travailleurs des entreprises de carrelage. Pour se faire, RETABAT assure les personnes exerçant une activité lucrative au sein des entreprises affiliées contre les conséquences économiques résultant d'une cessation d'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations sous forme de rente.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Caisse est une institution qui ne participe pas à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est indépendante des institutions de prévoyance auxquelles sont affiliés les assurés dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire.

1.3 Indication des actes et des règlements

<i>Document constitutif</i>	<i>Année de référence</i>
Acte authentique de fondation	2000
Statuts	2000
Contrat de gérance avec l'AVE	2005
Convention collective de la retraite anticipée	2019
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	2015
Règlement de placements	2021
Règlement de prévoyance	2022



1.4 Organisation - membres en charge de l'exercice au 31.12.2023

Conseil de fondation

Debons	Frédéric	Président	2023 ¹	AVE	signature collective à deux
Carron	Blaise	Vice-Président	2021 ¹	UNIA	signature collective à deux
Anderegggen	Rinaldo	Membre	2023 ¹	AVE	sans droit de signature
Casili	Gianluca	Membre	2022 ¹	SYNA	sans droit de signature
Dremelj	Martin	Membre	2020 ¹	UNIA	sans droit de signature
Frehner	Christian	Membre	2000 ¹	AVEC	sans droit de signature
Lambiel	Frédéric	Membre	2021 ¹	AVE	sans droit de signature
Tissières	Bernard	Membre	2021 ¹	SCIV	sans droit de signature

¹ début du mandat

Le Conseil de fondation, de structure paritaire, se compose de 8 membres, dont la moitié représente les employeurs et la moitié les associations de travailleurs. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans et sont rééligibles. Ayant la possibilité de démissionner ou d'être révoqués en tous temps, leur mandat devient caduc dès l'âge de 65 ans. En 2023, M. Frédéric Debons s'est vu attribuer le titre de Président et M. Rinaldo Anderegggen celui de nouveau membre. Ils ont été nommés pour une durée de 4 ans.

1.5 Mode de signature

Le Président et le Vice-Président du Conseil de fondation ainsi que le gérant de la caisse disposent du droit de signature collective à deux.

1.6 Gérance et administration

Blatter	Corinne	Comptabilité	027/327.32.57	cblatter@ave-wbv.ch
Jacquemet	Marianne	Prestations	027/327.32.43	mjacquemet@ave-wbv.ch
Jollien	Yvan	Gérance	027/327.32.16	yjollien@ave-wbv.ch
Schuh	Celine	Secrétariat	027/327.32.54	cschuh@ave-wbv.ch
Zuber	Agnes	Prestations	027/327.32.19	azuber@ave-wbv.ch

1.7 Raison sociale et siège

Caisse de retraite anticipée
du secteur de la construction et du carrelage du canton du Valais - RETABAT

Rue de l'Avenir 11

1950 Sion

027 327 32 40

info@ave-wbv.ch

<http://www.ave-wbv.ch>

1.8 Experts, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Pittet & Associés SA, Lausanne
M. Stéphane Riesen



Organe de contrôle

Fiduciaire FIDAG SA, Martigny
M. Christophe Pitteloud



Autorité de surveillance

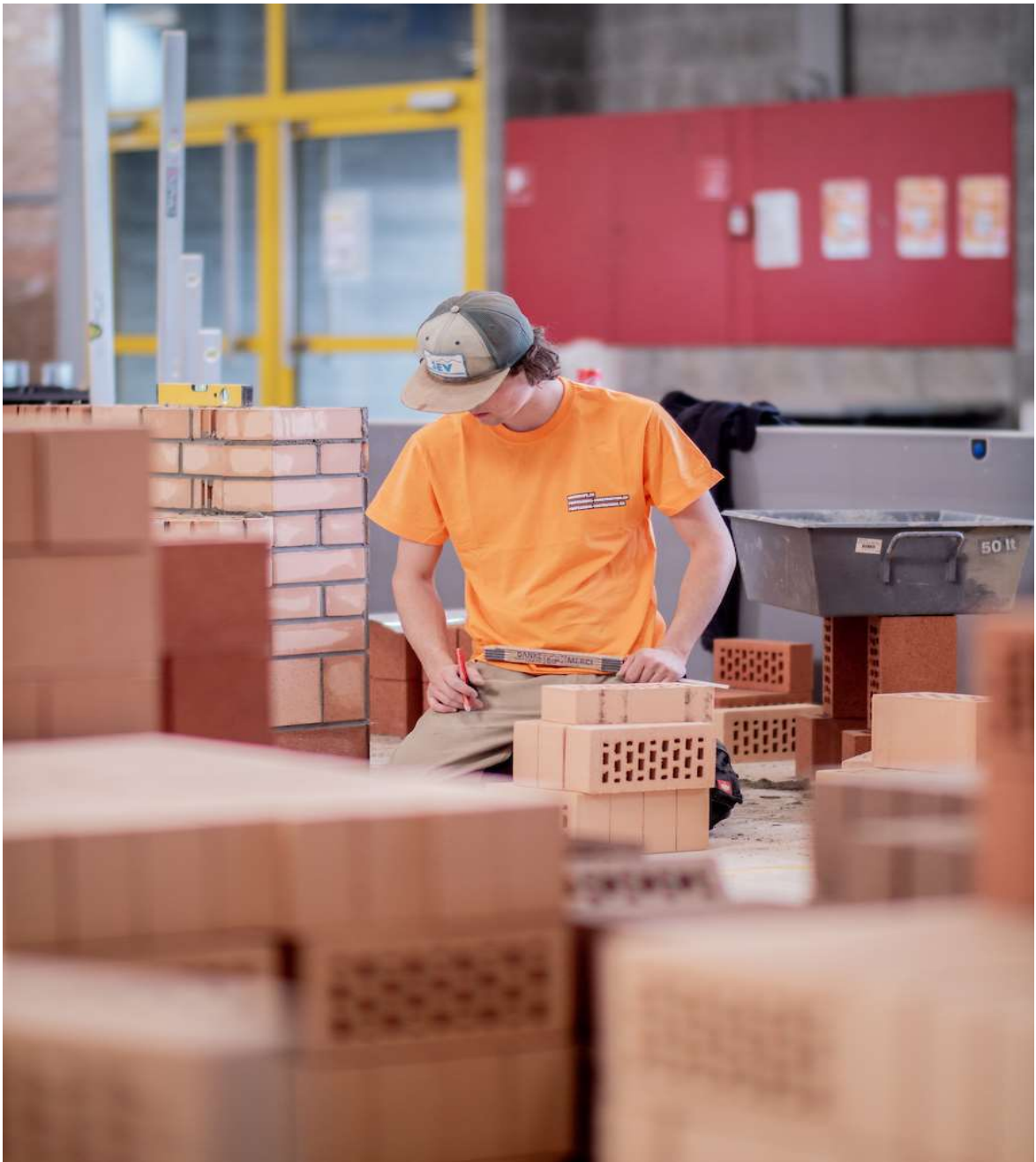
Autorité de Surveillance LPP et des Fondations de Suisse Occidentale (AS-SO)
Mme Sonia Bornand, Lausanne



1.9 Décisions du Conseil de fondation en 2023

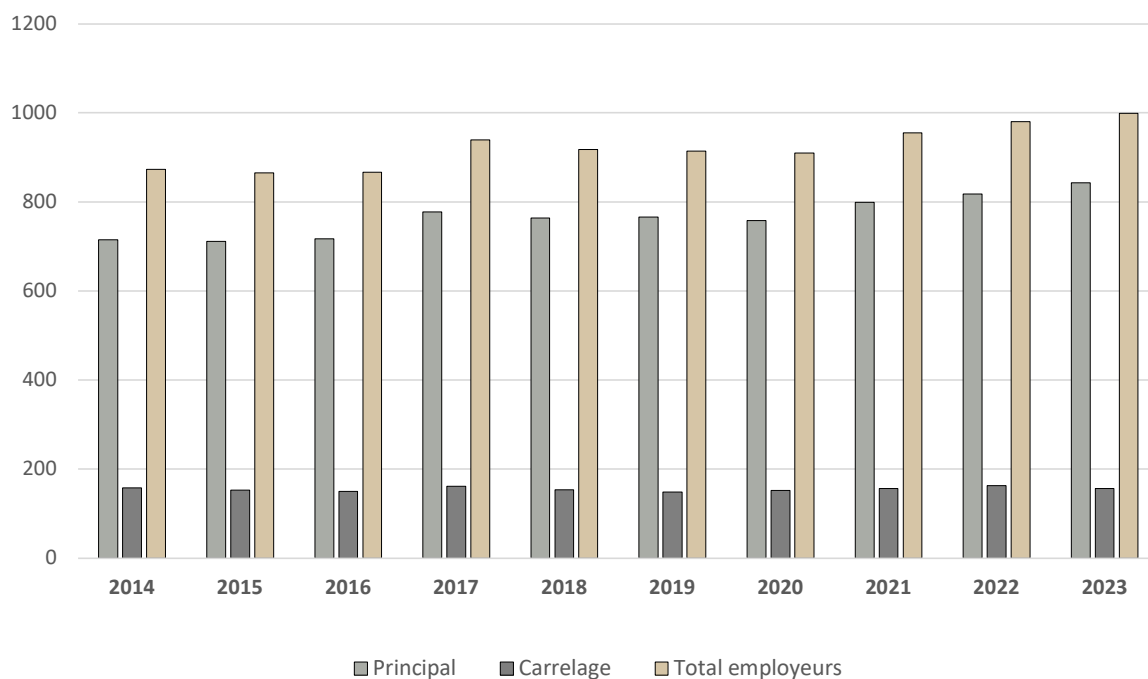
Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Fondation a tenu deux séances, le 12 juin et le 4 septembre 2023. Il a porté à l'étude les sujets suivants:

- ◆ approbation et décharge des comptes de l'exercice 2022, déclarations d'intégrité,
- ◆ nomination de M. Rinaldo Andereggen comme membre patronal, en remplacement de M. Raoul Zengaffinen,
- ◆ nomination de M. Frédéric Debons en tant que Président jusqu'en novembre 2025,
- ◆ nomination de M. Joël Millius, membre AVEC, en remplacement de M. Christian Frehner, à compter de janvier 2024,
- ◆ situation financière intermédiaire 2023,
- ◆ abandon de la contribution annuelle du Fonds paritaire de CHF 200'000.- liée au chômage hivernal,
- ◆ étude de cas particuliers d'assurés,
- ◆ examen de l'expertise actuarielle établie par Pittet Associés SA sur les comptes de l'exercice 2022 (point 5.4).



2.1 Employeurs affiliés par secteur

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Principal	715	712	717	778	764	766	758	799	818	843
Carrelage	158	153	150	161	154	148	152	156	163	156
Total employeurs	873	865	867	939	918	914	910	955	981	999



2.2 Assurés actifs

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes, obligatoire	9'713	9'385	8'980	8'987	9'089	8'769	8'980	9'440	10'019	9'891
Hommes, facultatif	352	364	394	319	345	340	282	252	241	243
Total effectif masculin	10'065	9'749	9'374	9'306	9'434	9'109	9'262	9'692	10'260	10'134
Femmes, obligatoire	3	24	33	35	28	29	32	51	51	69
Femmes, facultatif	183	195	200	178	191	181	146	122	131	121
Total effectif féminin	186	219	233	213	219	210	178	173	182	190
Total membres actifs	10'251	9'968	9'607	9'519	9'653	9'319	9'440	9'865	10'442	10'324

2.3 Bénéficiaires de rentes

	2021 v1		2021 v2		2022 v1		2022 v2		2023 v1		2023 v2	
Potentiels	199	100.0%	585	100.0%	232	100.0%	645	100.0%	252	100.0%	539	100.0%
Effectifs (60 ans)	81	40.7%	81	13.8%	100	43.1%	100	15.5%	110	43.7%	110	20.4%
Effectifs (61 ans)	74	37.2%	74	12.6%	65	28.0%	65	10.1%	81	32.1%	81	15.0%
Effectifs (62 ans)	6	3.0%	6	1.0%	18	7.8%	18	2.8%	19	7.5%	19	3.5%
Effectifs (63 ans)	2	1.0%	2	0.3%	1	0.4%	1	0.2%	10	4.0%	10	1.9%
Effectifs (64 ans)	4	2.0%	4	0.7%	0	0.0%	0	0.0%	6	2.4%	6	1.1%
Total préretraités	167	83.9%	167	28.5%	184	79.3%	184	28.5%	226	89.7%	226	41.9%

Assurés en 2023	obl	fac	total
Assurés actifs	9'960	364	10'324
- dont secteur principal de la construction	9'572	328	9'900
- dont secteur carrelage	388	36	424
Assurés membres externes	193	6	199
- dont secteur principal de la construction	191	5	196
- dont secteur carrelage	2	1	3
Total des assurés	10'153	370	10'523
- dont secteur principal de la construction	9'763	333	10'096
- dont secteur carrelage	390	37	427

Rentiers en 2023	obl	fac	total
5 ans avant âge AVS (M 1963 - F 1964)	122	0	122
4 ans avant âge AVS (M 1962 - F 1963)	190	0	190
3 ans avant âge AVS (M 1961 - F 1962)	169	7	176
2 ans avant âge AVS (M 1960 - F 1961)	195	13	208
1 ans avant âge AVS (M 1959 - F 1960)	173	5	178
Total de rentiers effectifs en 2023	849	25	874
5 ans avant âge AVS (M 1963 - F 1964)	250	0	250
4 ans avant âge AVS (M 1962 - F 1963)	141	0	141
3 ans avant âge AVS (M 1961 - F 1962)	56	13	69
2 ans avant âge AVS (M 1960 - F 1961)	43	6	49
1 ans avant âge AVS (M 1959 - F 1960)	26	4	30
Total de rentiers potentiels en 2023	516	23	539
5 ans avant âge AVS (M 1963 - F 1964)	110	0	110
4 ans avant âge AVS (M 1962 - F 1963)	81	0	81
3 ans avant âge AVS (M 1961 - F 1962)	19	7	26
2 ans avant âge AVS (M 1960 - F 1961)	10	2	12
1 ans avant âge AVS (M 1959 - F 1960)	6	0	6
Total de nouveaux rentiers en 2023	226	9	235
5 ans avant âge AVS (M 1963 - F 1964)	44.0%	0.0%	44.0%
4 ans avant âge AVS (M 1962 - F 1963)	57.4%	0.0%	57.4%
3 ans avant âge AVS (M 1961 - F 1962)	33.9%	53.8%	37.7%
2 ans avant âge AVS (M 1960 - F 1961)	23.3%	33.3%	24.5%
1 ans avant âge AVS (M 1959 - F 1960)	23.1%	0.0%	20.0%
Total de taux de prise de rente en 2023	43.8%	39.1%	43.6%

2.4 Masses salariales (en milliers CHF)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur principal	487'168	468'287	479'322	491'033	502'407	510'433
Secteur carrelage	22'017	22'416	22'630	23'165	23'954	23'873
Total	509'185	490'703	501'952	514'198	526'361	534'306
<i>Evolution en %</i>	<i>+1.1</i>	<i>-3.6</i>	<i>+2.3</i>	<i>+2.4</i>	<i>+2.4</i>	<i>+1.5</i>

2.5 Taux de cotisations (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur construction	6.00	6.00	6.00	6.00	7.75	9.00	9.00	9.00	9.00
- dont part employé	1.50	1.50	1.50	1.50	2.00	2.50	2.50	2.50	2.50
- dont part employeur	4.50	4.50	4.50	4.50	5.75	6.50	6.50	6.50	6.50
Secteur carrelage	6.00	6.00	6.00	6.00	7.75	9.00	9.00	9.00	9.00
- dont part employé	1.50	1.50	1.50	1.50	2.00	2.50	2.50	2.50	2.50
- dont part employeur	4.50	4.50	4.50	4.50	5.75	6.50	6.50	6.50	6.50

2.6 Salaires et cotisations encaissées

	2022		2023	
	Salaires CHF	Cotisations CHF	Salaires CHF	Cotisations CHF
Cotisations globales	526'361'482	47'825'485	534'306'156	48'254'034
Année en cours	524'859'630	47'177'067	534'466'346	48'040'483
Secteur construction	500'877'477	45'018'673	510'753'174	45'897'615
Part employeur	361'744'844	32'513'486	368'877'292	33'148'278
Part employé	139'132'633	12'505'187	141'875'882	12'749'338
Secteur carrelage	23'982'153	2'158'394	23'713'172	2'142'868
Part employeur	17'320'444	1'558'840	17'126'180	1'547'627
Part employé	6'661'709	599'554	6'586'992	595'241
Années rétroactives	1'501'852	107'673	-160'190	-269'935
Secteur construction	1'529'937	109'359	-320'445	-284'046
Part employeur	1'147'452	83'286	-240'334	-213'035
Part employé	382'485	26'073	-80'110	-71'011
Secteur carrelage	-28'085	-1'686	160'255	14'111
Part employeur	-21'065	-1'265	120'190	10'583
Part employé	-7'020	-422	40'065	3'528
Cotisations membres externes		540'745		483'485
Secteur construction obligatoire		498'028		449'237
Secteur construction facultatif		39'159		28'940
Secteur carrelage obligatoire		1'398		3'148
Secteur carrelage facultatif		2'160		2'160

2.7 Contrôles d'entreprises et reprises fiduciaires

Le nouveau processus de contrôle des entreprises basé sur le décompte unique est opérationnel depuis l'automne 2019. Les deux fiduciaires mandatées sont Fiduciaire FIDAG SA pour le Valais romand et Steiner & Pfaffen AG pour le Haut-Valais. En 2023, 256 contrôles ont été effectués pour un coût total de CHF 21 791 ayant occasionné des reprises de salaires pour CHF -160 190 et CHF -11 795 de cotisations rétroactives. Des cotisations rétroactives concernant plusieurs sociétés temporaires ont été comptabilisées pour un total de CHF -258 140; le montant global des reprises à fin 2023 se chiffre à CHF -269 935.

3.1 Explication du plan de prévoyance selon le règlement

Naissance du droit	possible au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS (3 ans pour les assurés facultatifs)
Rente complète	<p>dans le cas d'activité pendant 20 ans auprès d'une entreprise soumise à la CCT RETABAT.</p> <p>calcul : 65 % du salaire moyen des 3 dernières années précédant la prise de retraite anticipée auquel s'ajoute un montant forfaitaire annuel de CHF 4 000 par an. La rente mensuelle maximale par assuré ne peut dépasser CHF 5 000 ; en outre, elle ne peut dépasser le 80% du salaire déterminant, ni CHF 60 000 par année.</p>
Rente réduite	<p>si l'activité professionnelle, avant le jour du droit de la prestation, n'a pas été de 20 ans auprès d'une entreprise soumise à la CCT Retabat.</p> <p>calcul : réduction de la rente de 5 % par année manquante durant les 10 premières années d'activité nécessaire et de 10 % par année durant les 10 dernières (20 ans) aux conditions du droit défini dans une entreprise soumise à la CCT Retabat. Pour qu'une année compte, il faut exercer une activité soumise à cotisation pendant 6 mois au minimum. Les réductions s'appliquent de manière cumulative et s'appliquent également au montant forfaitaire de CHF 4 000 par an.</p>
Rente progressive	<p>l'assuré disposant de sa pleine capacité de gain et qui désire réduire le taux de son degré d'occupation au sein d'une entreprise membre de la Caisse peut demander le versement de la rente anticipée correspondant à sa réduction d'activité.</p> <p>calcul : elle est déterminée en diminuant le montant de la rente complète proportionnellement à la réduction du degré d'activité.</p>
Demi-rente	durant la première année du droit aux prestations, (excepté les assurés facultatifs), seule la moitié de la rente déterminée sur la base de calcul de la rente totale est accordée aux ayants droit. Il est alors possible de compléter le revenu par une activité accessoire dont le gain ne peut cependant pas excéder l'équivalent de la moitié du salaire déterminant au calcul de la rente.
Ajournement de rente de 12 mois	les ayants droits au sens de l'article 20 al. 1a faisant valoir leur droit 4 ans avant d'avoir atteint l'âge ordinaire qui donne droit aux prestations de retraite selon LAVS, ont droit à une rente déterminée à l'article 21 du règlement majorée de 8%.
Ajournement de rente de 24 mois	les ayants droits au sens de l'article 20 al. 1a faisant valoir leur droit 3 ans avant d'avoir atteint l'âge ordinaire qui donne droit aux prestations de retraite selon LAVS, ont droit à une rente déterminée à l'article 21 du règlement majorée de 16%.
Conditions d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • taux d'invalidité de 70 % au sens de l'AI • chômage sans maintien d'assurance • non règlement des cotisations • démission sans maintien d'assurance
Bonifications LPP	à concurrence de 8 % du salaire déterminant

3.2 Autres informations sur l'activité d'assurance

Sans objet

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss Gaap RPC 26

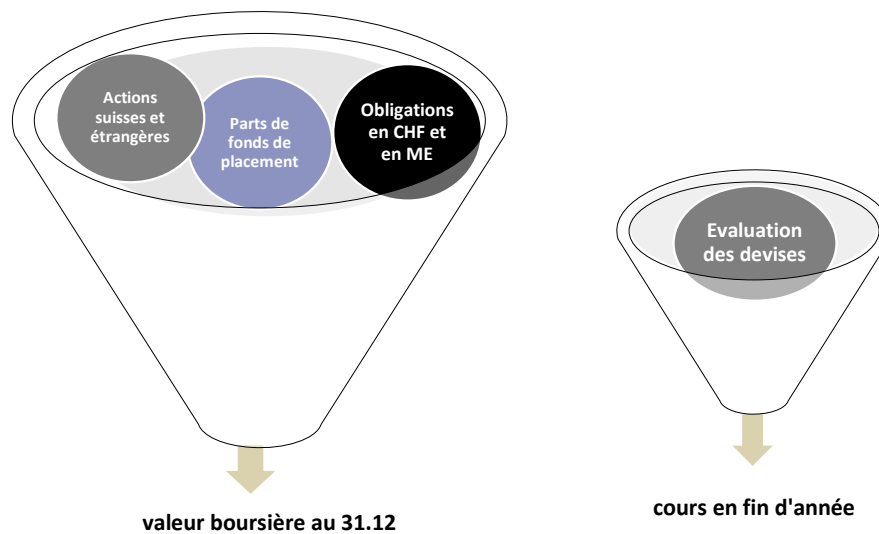
La norme comptable *Swiss Gaap RPC 26*, dont le but est d'unifier la pratique comptable et la nomenclature utilisée par les institutions de prévoyance et ainsi d'augmenter le niveau de transparence de celle-ci, est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La méthode d'évaluation des titres au bilan est soumise au principe du "True and fair view", c'est-à-dire à leur valeur réelle à la date d'établissement des comptes.

En raison de valeurs arrondies, les additions des chiffres qui précèdent peuvent varier d'une à deux unités.

RETABAT évalue ses titres aux valeurs du marché selon le schéma ci-dessous:



En 2023 et 2022, la Fondation ne disposait d'aucun placement direct en valeur immobilière.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Réserve de fluctuation de valeurs [RFV]

La réserve de fluctuation de valeur est appelée à couvrir les risques sur le patrimoine de l'Institution et ceci sur la base de considérations économiques et financières. Le taux de réserve optimal appliqué pour chaque catégorie d'actifs figure à l'annexe E du Règlement de placements.

L'exercice 2023, présentant un excédent de produits de CHF 487 978 (excédent de dépenses de CHF 2 050 166 en 2022) et un découvert de CHF 29 491 438 (CHF 29 979 415 au 31 décembre 2022), n'a pas permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs [voir chapitre 6.7].

Calcul et mise en compte des capitaux de couverture des assurés

Jusqu'en et y compris 2013, la Caisse appliquait le système financier de la répartition des dépenses, dans lequel les cotisations de l'année servaient à couvrir les prestations de la même année. Aucune réserve mathématique ou provision technique n'étaient donc inscrites au bilan. Conjointement avec l'introduction des mesures d'assainissement, le Conseil de fondation a décidé de passer au système de financement de la répartition des capitaux de couverture, dans lequel la fortune de la Caisse doit permettre de garantir les engagements envers les bénéficiaires de rentes. N'étant pas dans l'obligation de verser des prestations de sortie en cas de résiliation anticipée des rapports de travail, la Caisse ne constitue par contre aucune réserve pour les assurés actifs. Les comptes 2014 ont enregistré pour la première fois, au passif, une réserve mathématique calculée par l'expert agréé LPP pour les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, en lieu et place de la fortune. En 2023, cette provision a été augmentée de CHF 10 544 307 (augmentation de CHF 4 269 032 en 2022), portant la somme des capitaux de prévoyance des rentiers à CHF 103 327 795 au 31 décembre 2023 (CHF 92 783 488 au 31 décembre 2022).

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la fondation Retabat ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par conséquent non inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque. Retabat assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande, si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

Aucun capital de prévoyance n'est constitué par RETABAT en faveur de ses assurés actifs. Par contre, dès qu'un assuré bénéficie d'une retraite anticipée, la caisse prend en charge les bonifications d'épargne attribuée par l'institution de prévoyance du 2e pilier, au maximum au taux de 8% (11.5% jusqu'en 2019).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet

5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle au 31 décembre 2022

Si la situation au 31 décembre 2022 avec une sous-couverture de 67.7% (41.4% à fin 2019) et un déficit de CHF 30.0 mios (CHF 52.1 mios à fin 2019) n'est guère satisfaisante, l'examen de l'évolution projective montre la croissance attendue du degré de couverture qui devrait aboutir, dès 2029, à une valeur supérieure à 100%, soit avant la première échéance possible de la CCT RETABAT.

L'expert en prévoyance professionnelle recommande au Conseil de fondation:

- ◆ conserver les mesures en cours sans les renforcer ou en introduire de nouvelles, suffisantes pour la recapitalisation de la caisse dans un horizon de 10 ans,
- ◆ suivre l'évolution de l'effectif des cotisants, des bénéficiaires de rente afin de déceler toute déviation par rapport aux prédictions,
- ◆ accorder une attention particulière à l'évolution de ces paramètres et celle du degré de couverture afin d'y adapter les mesures appropriées.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les hypothèses retenues par l'expert agréé LPP pour déterminer les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont contenues dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

5.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

5.7 Réserve de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.8 Détermination de la fortune disponible OPP2 au 31 décembre

	31.12.2022	31.12.2023
Trésorerie	4'976'829	6'446'700
Réalisables à court terme	11'720'133	10'636'822
Titres et placements	47'131'425	57'852'785
Comptes de régularisation d'actif	1'529	-
Exigibles	-746'328	-788'483
Comptes de régularisation de passif	-279'515	-311'466
Fortune avant constitution des réserves	62'804'073	73'836'357
Capitaux de prévoyance	-92'783'488	-103'327'795
Réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	-	-
Découvert selon OPP2	-29'979'415	-29'491'438

5.9 Détermination du degré de couverture des engagements

Le degré de couverture évalue la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements de prévoyance. Une valeur supérieure à 100% indique que la fortune est plus importante que les engagements et que la Caisse possède une couverture suffisante. A l'inverse, une valeur inférieure à 100% montre que les engagements ne sont pas totalement couverts.

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fortune avant constitution des réserves	36'732'122	48'199'922	60'585'206	62'804'073	73'836'357
Capitaux de prévoyance	-88'817'837	-90'892'545	-88'514'456	-92'783'488	-103'327'795
Réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	0	0	0	0	0
Total des engagements	-88'817'837	-90'892'545	-88'514'456	-92'783'488	-103'327'795
Degré de couverture en %	41.36	53.03	68.45	67.69	71.46

5.10 Résultat des mesures

Une première augmentation du taux de cotisations de +0.7% (de 5.3% à 6.0%) introduite au 1er janvier 2014, a eu un effet positif sur le produit des cotisations: +CHF 3 796 000 à fin 2014, +CHF 3 789 000 à fin 2015, +CHF 3 639 000 au 31 décembre 2016, +CHF 3 535 000 au 31 décembre 2017 et +CHF 3 564 000 à fin 2018.

La seconde augmentation introduite dès le 1er janvier 2019 (de 6.0% à 7.75%) a eu un impact important sur le produit des cotisations, améliorant ce dernier de + CHF 8 587 295 à fin 2019, et ceci malgré une diminution de la masse salariale de -3.6% (CHF -18 482 396).

La troisième augmentation à 9% entrée en vigueur au 1er janvier 2020 a également impacté positivement les cotisations avec une augmentation de CHF 7'119'969 soit +18.5%, pour une masse salariale en hausse de 2.3%.

Introduites au 1er mars 2014, les mesures liées à la réduction des prestations ont un effet positif sur les comptes. Il est cependant plus difficile à prévoir car il est impossible de savoir précisément dans quelle mesure la réduction de la rente de retraite durant la première année a impacté le comportement des assurés quant au choix de l'âge auquel ils partent en retraite.



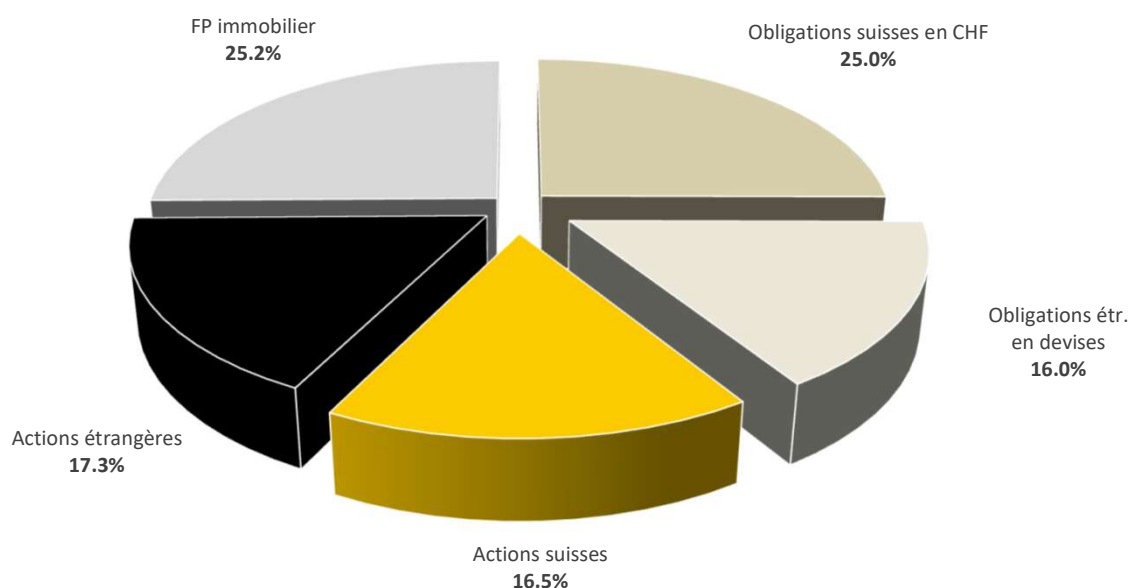
6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la fondation s'opèrent selon les prescriptions légales. La gestion des titres incombe directement à l'administration.

En valeur boursière [hors liquidités], la fortune globale au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 57 852 785 contre CHF 47 131 425 à fin 2022, soit une augmentation de CHF 10 721 359.

Au 31 décembre 2023, les limites définies par l'allocation stratégique décidée en 2021 sont toutes respectées.

Catégorie de placement	31.12.2023		Allocation stratégique		
	en CHF	en %	Limite min.	Neutre	Limite max.
Obligations suisses en CHF	14'508'502	25.0%	16.0%	25.0%	34.0%
Obligations étrangères en devises	9'227'762	16.0%	9.0%	17.0%	25.0%
Total obligations	23'736'264	41.0%	25.0%	42.0%	59.0%
Actions suisses	9'503'215	16.5%	8.0%	14.0%	20.0%
Actions étrangères en devises	10'029'360	17.3%	12.0%	17.0%	22.0%
Total actions	19'532'575	33.8%	20.0%	31.0%	42.0%
Produits alternatifs	0	0.0%	0.0%	2.0%	4.0%
Total produits alternatifs	0	0.0%	0.0%	2.0%	4.0%
Immobilier direct	0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Fonds de placements immobiliers	14'583'946	25.2%	14.0%	25.0%	30.0%
Total immobilier	14'583'946	25.2%	14.0%	25.0%	30.0%
Allocation d'actifs	57'852'785	100.0%		100.0%	
Liquidités	6'446'700				
Créances envers des tiers	185'879				
Placements chez l'employeur	10'450'943				
Total placements	74'936'306				
Autres actifs divers	0				
Total actifs	74'936'306				



6.2 Règlement des placements

Sans objet.

6.3 Loyauté dans la gestion de fortune

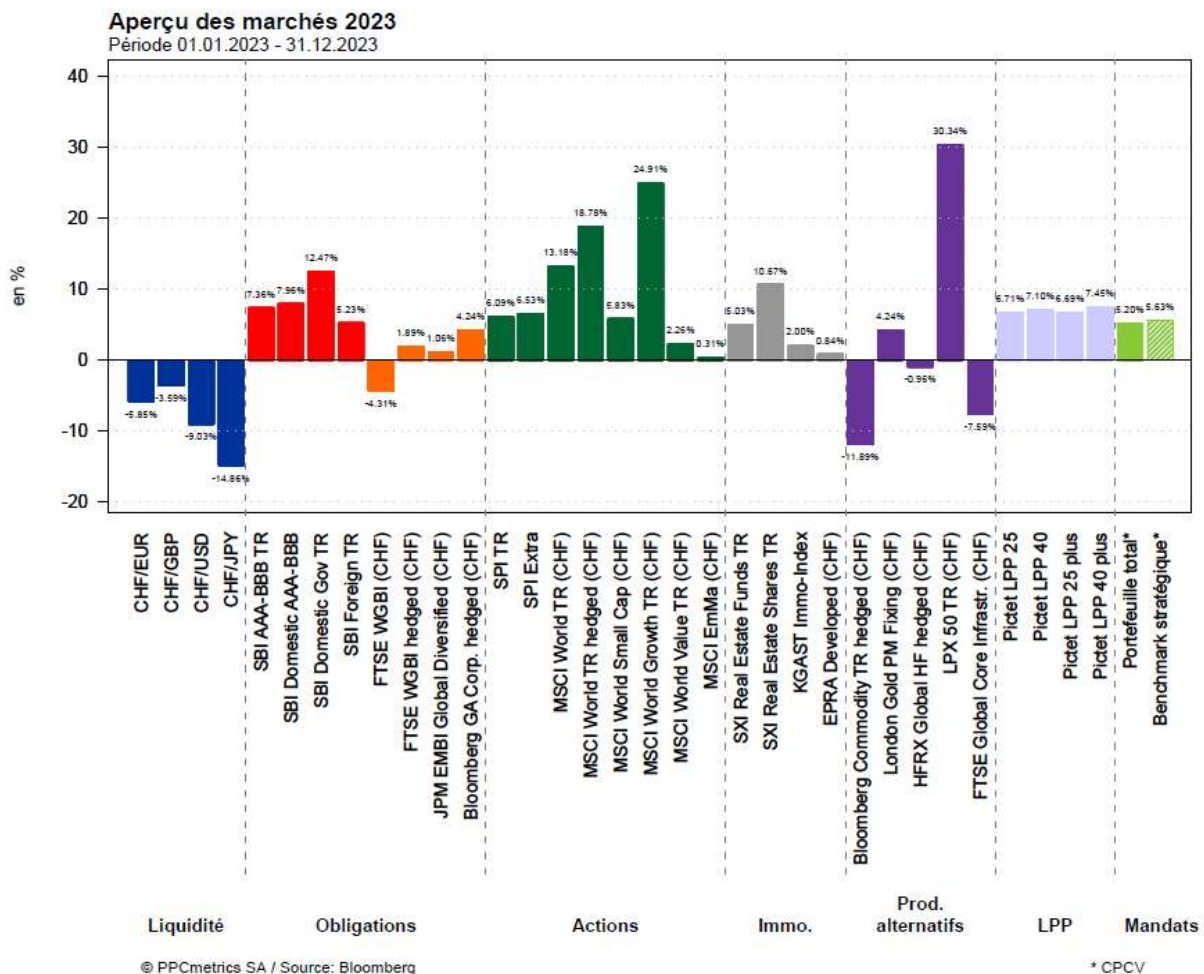
Les membres du Conseil de fondation et le gérant ont déclaré en la forme écrite n'avoir reçu aucun avantage personnel indu lié à l'administration et à la gestion de la fortune de la caisse, ni aucun lien d'intérêt, conformément aux articles 48k et 48l de l'OPP2.

6.4 Performance annuelle des marchés

Cette année, les marchés financiers ont enregistré des performances en nette progression, dans toutes les classes d'actifs.

Les performances réalisées par le portefeuille sont détaillées au chapitre 6.10.

Classe d'actifs	Indice de référence	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB TR	0.07%	3.05%	0.90%	-1.82%	-12.10%	7.62%
Obl. gouvernementales en ME	FTSE WGBI hedged	-0.60%	4.02%	4.47%	-3.37%	-15.22%	1.75%
Obl. d'entreprises en ME	Bloomberg Global	-4.22%	8.78%	6.43%	-1.96%	-16.75%	4.47%
Actions suisses	SPI	-8.57%	30.59%	3.82%	23.38%	-16.48%	6.32%
Actions internationales	MSCI World ex CH Net	-7.64%	25.27%	5.92%	25.65%	-16.87%	13.35%
Actions intern. Small Cap	MSCI World Small Cap Net	-12.86%	23.96%	5.86%	19.32%	-17.50%	6.34%



6.5 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59. OPP2)

Sans objet.

6.6 Frais de la gestion de fortune [Total Expense Ratio T.E.R.] et transparence des placements

Le montant et le taux du T.E.R. contenus dans chaque placement collectif ont été identifiés de manière transparente; ainsi, un montant de CHF 276 436 (CHF 224 885 en 2022), correspondant au T.E.R. global 2023 et détaillé sous point 6.10, a été comptabilisé au débit des charges financières et en contre-partie des produits financiers de chaque catégorie de placement. 100% des placements sont transparents.

6.7 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV) - Article 48e OPP2

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est calculée selon l'annexe E du règlement de placements.

Classe d'actifs	Val.comptable	Taux de réserve	Objectif de réserve
	CHF		CHF
Obligations suisses en CHF	14'508'502	5%	725'425
Obligations étrangères en devises	9'227'762	10%	922'776
Actions suisses	9'503'215	30%	2'850'965
Actions étrangères	10'029'360	30%	3'008'808
Fonds de placements immobiliers	14'583'946	10%	1'458'395
Total	57'852'785		8'966'368

L'objectif de réserve est de CHF 8 966 368 au 31 décembre 2023 contre CHF 7 189 041 en 2022. La Caisse étant en sous-couverture, la RFV n'a pas pu être constituée.

6.8 Instruments financiers dérivés

Sans objet

6.9 Valeurs de marché et co-contractants de titres en "securites lending"

Sans objet

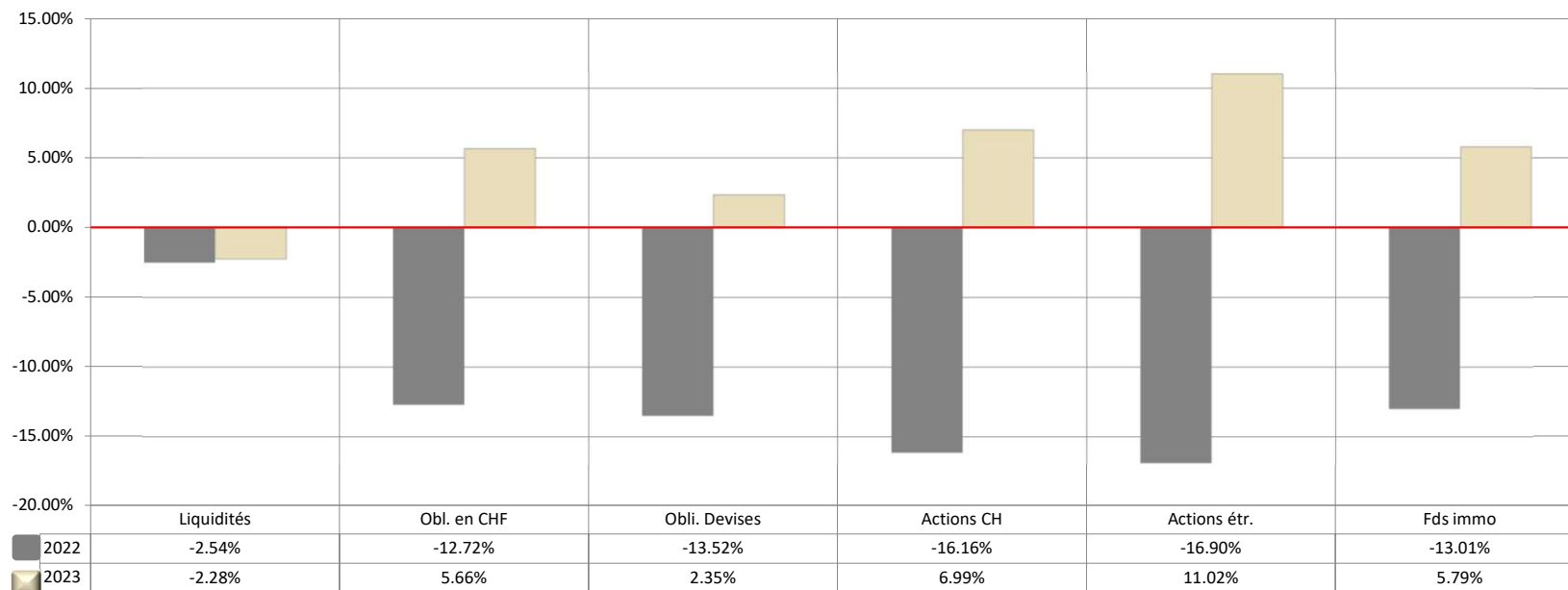


6.10 Résultats nets des placements (en CHF)

	Liquidités	Obl. CHF	Obl. étr.ME	Actions CHF	Actions ME	Immo CH CHF	2023	2022	2021
Produits des titres et placements	0	137'258	26'861	235'952	147'846	297'248	845'166	624'303	574'090
Produits des intérêts	0	93'676	3'416	0	0	166'476	263'568	2'238	85'479
Dividendes	0	0	0	179'381	125'781	0	305'162	397'181	279'837
Résultats sur ventes	0	0	0	0	0	0	0	0	-25'443
Revenus compensés par les frais TER	0	43'581	23'446	56'572	22'065	130'772	276'436	224'885	234'218
Ajustement des cours	0	631'147	201'494	395'462	816'550	588'039	2'632'692	-7'596'263	2'327'992
Gains sur cours	0	631'147	201'494	395'462	816'550	588'039	2'632'692	0	2'765'582
Pertes sur cours	0	0	0	0	0	0	0	-7'596'263	-437'590
Frais de gestion de la fortune	-131'651	-46'337	-28'391	-60'575	-27'274	-135'370	-429'597	-377'744	-397'831
Gestionnaires et dépositaires [TER]	0	-43'581	-23'446	-56'572	-22'065	-130'772	-276'436	-224'885	-234'218
Transactions et impôts [TTC]	-131'651	-2'755	-4'945	-4'003	-5'209	-4'598	-153'161	-152'860	-163'614
Autres frais [SC]	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net des placements ^a	-131'651	722'068	199'965	570'839	937'122	749'917	3'048'261	-7'349'704	2'504'250
Portefeuille au 01.01 ^b	4'976'829	11'740'020	8'002'123	7'403'982	7'910'516	12'074'784	47'131'425	46'708'500	37'776'246
Portefeuille au 31.12 ^c	6'446'700	14'508'502	9'227'762	9'503'215	10'029'360	14'583'946	57'852'785	47'131'425	46'708'500
Performance nette en % ^[a/((b+c-a)/2)]	-2.28	5.66	2.35	6.99	11.02	5.79	5.98	-14.53	6.11
Placements transparents en matière de frais	6'446'700	14'508'502	9'227'762	9'503'215	10'029'360	14'583'946	57'852'785	47'131'425	46'708'500
Transparence des placements	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Frais TER, en % du portefeuille au 31.12	0.00	0.30	0.25	0.60	0.22	0.90	0.48	0.48	0.50
Frais TTC, en % du portefeuille au 31.12	2.04	0.02	0.05	0.04	0.05	0.03	0.26	0.32	0.35
Frais SC, en % du portefeuille au 31.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de gestion de la fortune, total en %	2.04	0.32	0.31	0.64	0.27	0.93	0.74	0.80	0.85

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements (suite)

6.11 Performance par classe d'actif, comparaison année courante (2023) avec année précédente (2022)



6.12 Prêt à terme

Sans objet

6.13 Réserve de contributions d'employeur

Sans objet

6.14 Exercice des droits de votes des actionnaires

Conséquence de l'introduction de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer, la première fois en 2015, leurs droits de vote des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse. La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Sur demande des assurés, un rapport annuel sur les votes est disponible.

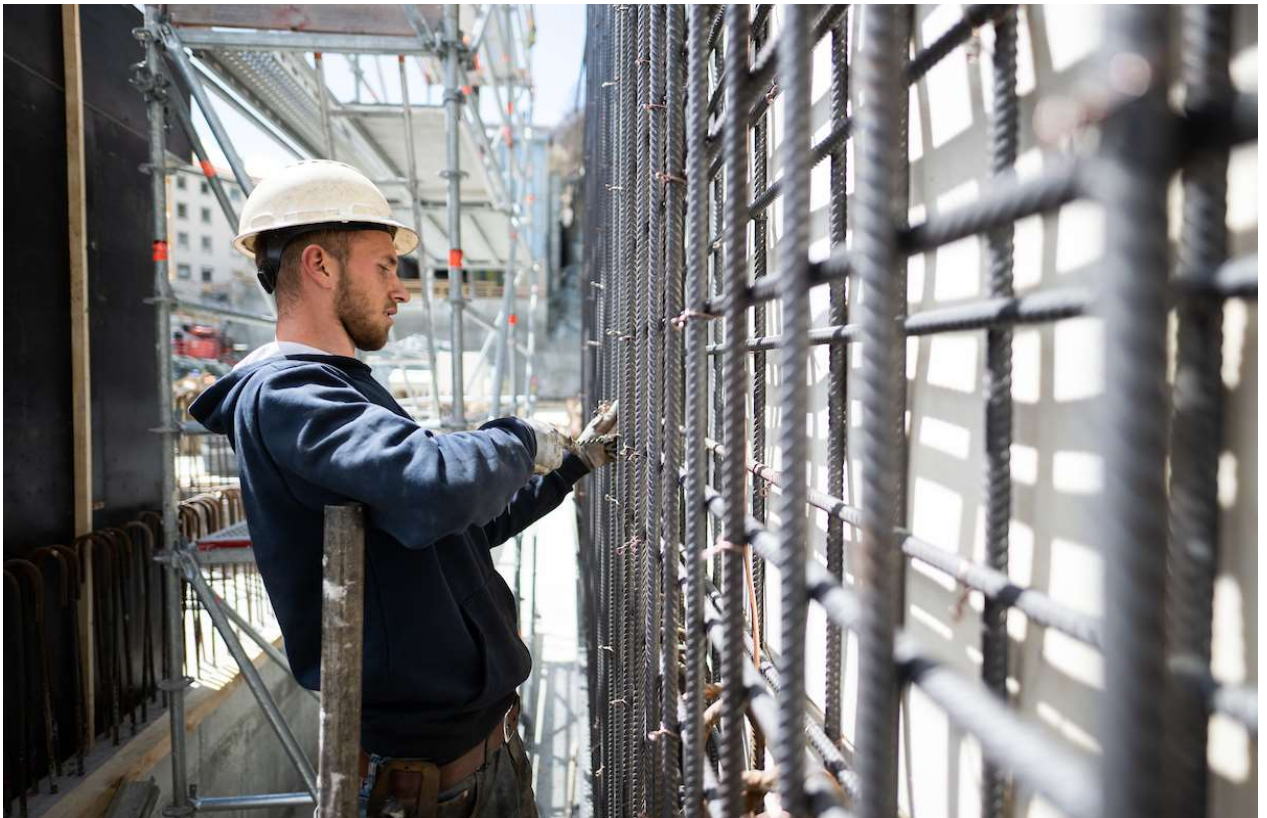
7.1 Détail de certains postes du bilan	31.12.2022	31.12.2023
	CHF	CHF
Banques c/c	4'246'665	5'281'482
Banque cantonale du Valais	4'246'665	5'281'482
Débiteurs membres	11'316'575	10'339'253
Débiteurs membres	11'753'934	10'430'918
Débiteurs momentanément créanciers	698'801	769'837
- Ducroire ¹	-1'136'160	-861'501
Compte courant AVE	47'527	18'646
Solde à nouveau	47'260	47'527
Frais de gestion, TVA incluse	573'460	581'337
Acomptes de gestion versés	-577'260	-547'428
Règlement de poursuites/débiteurs divers	-25'375	-92'201
Indemnités et frais de séances	6'791	7'619
Frais de contrôles des membres	22'652	21'791
Actifs de régularisation	1'529	0
Prestations reçues d'avance	1'529	0
Passifs de régularisation	279'515	311'466
Cotisations en attente d'affectation	-88'960	3'665
Prestations à recevoir / Charges à payer	4'031	43'659
Membres externes	364'444	264'142

¹ La provision "Ducroire" a été calculée sur la base d'une analyse détaillée des soldes débiteurs encore ouverts. Elle a été déterminée en tenant compte d'une dotation sur les faillites et les montants en poursuite au 31 décembre, de même qu'une attribution de 5% sur le solde des débiteurs. Au 31 décembre 2023, la provision a été diminuée de CHF 274 659 pour atteindre CHF 861 501.



7.2 Détail de certains postes du compte de résultat	2022	2023
	CHF	CHF
Constitution (+) et dissolution (-) de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	-4'269'032	-10'544'307
Const./ dissol. des engagements de prévoyance des rentiers 4.3	-4'269'032	-10'544'307
Charges d'administration	-806'773	-340'394
Taxes Postfinance CCP 17-58510-2	-2'008	-1'744
Organe de révision	-11'093	-11'309
Contrôle des membres	-22'652	-21'791
Séances du Conseil de Fondation	-6'791	-7'619
Frais de gestion de l'AVE ¹	-573'460	-581'337
Expertise actuarielle	-5'493	-49'542
Cotisation à l'autorité de surveillance (AS-SO)	-4'250	-6'510
Autres frais divers	-226	-652
Frais de recouvrement de créances	-4'489	59'273
Variation de la provision pour pertes sur débiteurs	-175'417	274'659
Pertes sur débiteurs	-895	6'179

¹ Les frais de gestion calculés par l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) représentent 1 pour mille de toutes les cotisations encaissées (+TVA 7.7%, et incluent les reprises suite aux contrôles fiduciaires de même que les décomptes complémentaires).



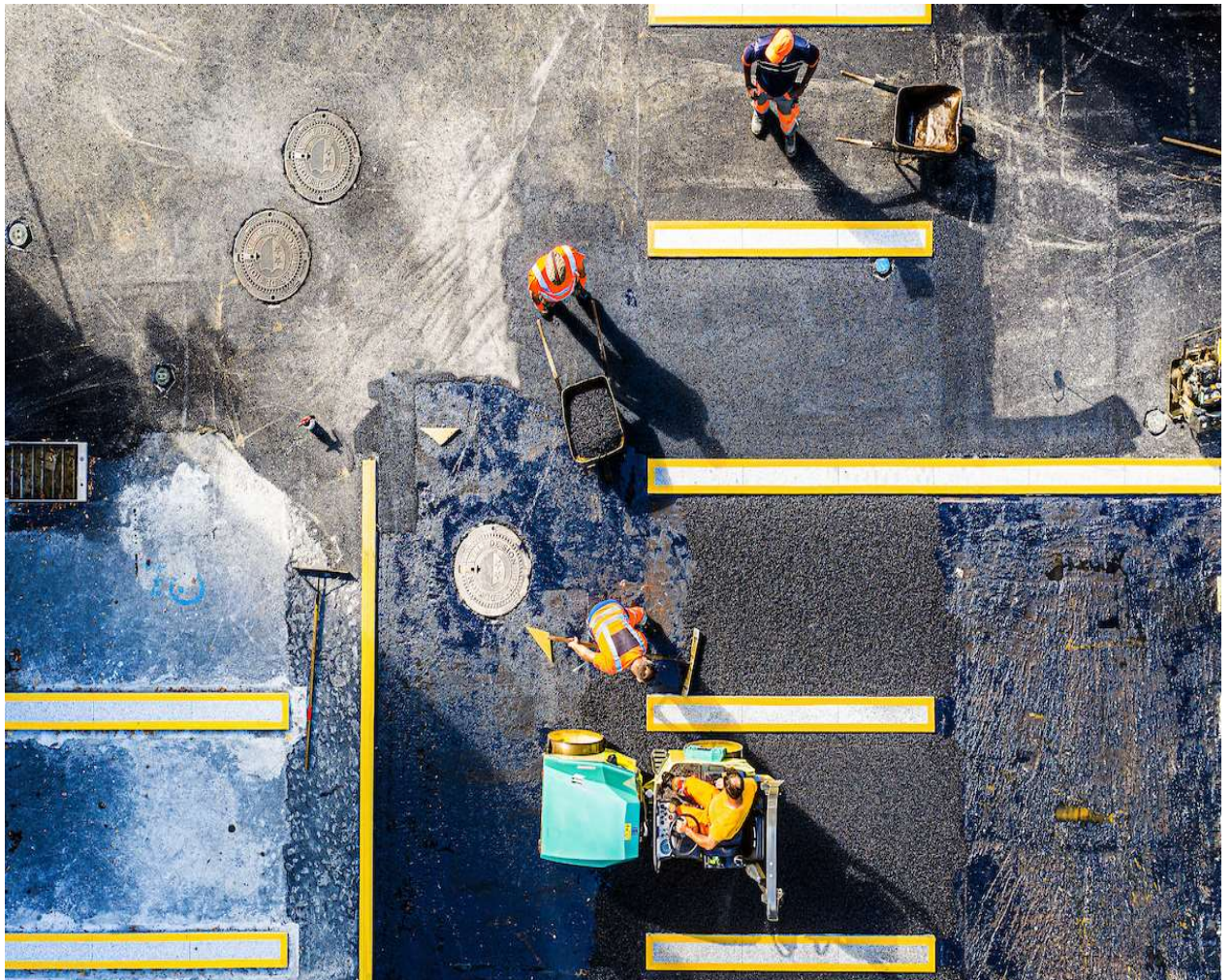
8.1 Correspondances envoyées à l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale [AS-SO]

Dans sa correspondance du 10 août 2023, la caisse RETABAT a fait parvenir à l'AS-SO, les documents ci-après:

- ⌚ Déclaration d'intérêts et de remise des avantages financiers signée par tous les membres du Conseil de fondation et du gérant;
- ⌚ Le rapport de gestion annuel pour l'année 2022;
- ⌚ Le rapport de l'organe de révision Fiduciaire FIDAG SA sur les comptes 2022;
- ⌚ L'extrait du procès-verbal attestant l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de fondation;
- ⌚ L'attestation et le rapport actuariel de l'expert Pittet Associés SA, au sens de l'article 41a OPP2;

Le 4 juillet 2023, la caisse RETABAT a répondu à la demande de l'AS-SO sur la question de l'arrêt du Tribunal fédéral du 28 mai 2021 et du niveau de provision Ducroire à fin 2022.

L'expertise actuarielle sur les comptes de l'exercice 2022 a été envoyée à l'Autorité de surveillance LPP le 7 décembre 2023.



9.1 Découvert - Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Voir points 5.9 et 5.10

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisation d'employeur

Sans objet

9.3 Liquidation partielle

Sans objet

9.4 Prêts sur polices

Sans objet

9.5 Separate Accounts

Sans objet

9.6 Mise en gage de l'actif

Sans objet

9.7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Sans objet

9.8 Procédures judiciaires en cours

Sans objet

9.9 Procédure judiciaire terminée

Sans objet

9.10 Opération particulières et transactions sur la fortune

Sans objet



Sans objet.





RETABAT

**Caisse de retraite anticipée
du secteur de la construction et du carrelage du canton du Valais**

AVE
Association Valaisanne des Entrepreneurs
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion

Corinne Blatter
027 327 32 57
cblatter@ave-wbv.ch

Edité le 14 mai 2024

Illustrations: © *Olivier Maire*